



VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 12 - 2017 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2017, 1ère série**

Crédit demandé : CHF 261'500.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 5 avril 2017

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	6
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2017, 1 ^{ère} série _____	6
5. Incidences sur le budget 2017 _____	7
6. Communication _____	7
7. Conclusions _____	8

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 261'500.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2017, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Parcs, promenades et cimetières : Engagement d'un auxiliaire afin de compenser une maladie de longue durée.

Bâtiments scolaires : Engagement d'un auxiliaire afin de compenser une maladie de longue durée.

Service des eaux : Engagement d'un auxiliaire afin de compenser une maladie de longue durée.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	129'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-124'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	5'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

153 - Musées

Compte : 3119.00	Fournitures et conservation Musée
Budget : CHF 7'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 50'000.00

Le Conseil communal a été informé le 29 octobre 2014 de l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 90'000.00 dédié à l'inventaire et au constat d'état des collections d'art de la Ville de Pully suite à la découverte de moisissures sur des œuvres et dans les dépôts où elles étaient stockées. Ce crédit d'études a permis un constat précis des dommages. 131 œuvres étaient touchées par les moisissures et la plupart ont pu être traitées. Il ne sera donc pas nécessaire de préparer un préavis pour assurer le financement de la restauration de la collection. Il reste néanmoins à ce jour 54 œuvres à traiter et à restaurer, qui nécessitent un traitement urgent indispensable. En effet, les œuvres se dégradent rapidement et de manière imprévisible. Une intervention précoce permet de limiter les coûts de l'intervention et d'optimiser la réussite de l'intervention. De plus, parmi les 54 œuvres touchées, 23 seront présentées lors de la prochaine exposition qui aura lieu en mai 2017 au Musée d'art.

350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 557'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Restaurant du Port de Pully - Mise en conformité des carrelages du sous-sol, suite à une demande du service de l'hygiène (CHF 8'000.00).

Damataire 13 - Création d'une place pour un nouveau véhicule (CHF 4'000.00).

Compte : 314101 Travaux de rénovation
Budget : CHF 107'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 60'000.00

C.-F. Ramuz 115 - Réfection complète d'un appartement occupé depuis 40 ans par le même locataire (rénovation des peintures, électricité, sanitaires, sols, désamiantage). Le loyer sera adapté au prix du marché.

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 1'040'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 125'500.00

Octogone - Réparation des canalisations et parquet suite à un dégât d'eau et mise en conformité des câbles de traction de la scène (CHF 14'000.00).

Refuge des 4 vents - Réfection complète du sol suite à un soulèvement de ce dernier à plusieurs endroits, rendant l'exploitation et la location impossible (CHF 36'500.00).

Pully-Plage - Mise en conformité de la détection incendie chlore suite à l'introduction de nouvelles normes (CHF 11'000.00).

Maison Brugger - Mise aux normes de la ventilation (sous-estimation du budget) (CHF 14'500.00).

Foyer de Chamblandes - Remplacement de la ventilation suite à une panne des moteurs rendant le remplacement de ceux-ci indispensable (CHF 9'000.00).

Restaurant du Prieuré - Réfection des canalisations suite à une remontée des eaux usées dans la cave du restaurant (CHF 29'000.00).

Bâtiment administratif du Prieuré - Réfection urgente des toilettes publiques suite à des défauts de canalisations (CHF 3'500.00).

Bâtiment administratif du Prieuré - Réparation complémentaire des cloches du beffroi suite au dysfonctionnement du système de réglage des horaires d'enclenchement des cloches (CHF 8'000.00).

460 - Canalisations et épuration

Compte : 3199

Frais divers

Budget : CHF 1'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'000.00

Réparation d'un véhicule suite à un accident.

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	256'500.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
		0.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	256'500.00

4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2017, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2017 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	129'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	256'500.00
		0.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	385'500.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-124'000.00
		0.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	261'500.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				129'000	124'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Restauration d'œuvres d'art	153	311900	7'000	50'000		
Entretien bâtiments locatifs	350	3141	557'500	12'000		
C.-F. Ramuz 115 - Réfection appartement	350	314101	107'500	60'000		
Entretien divers bâtiments administratifs	351	3141	1'040'000	125'500		
Réparation véhicule suite accident	460	3199	1'000	9'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				256'500	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2017 - 1ère série				385'500	124'000	0

5. Incidences sur le budget 2017

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2017 voté par le Conseil communal	154'542'800.00	154'666'000	123'200.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2017	385'500.00	124'000.00	-261'500.00
Totaux	154'928'300.00	154'790'000.00	-138'300.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2017 du 5 avril 2017,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2017, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 261'500.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 avril 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner